



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 19 mai 2008

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 20/05/2008

D - 20080255

Reçu en Préfecture le :
CERTIFIE EXACT,

Aujourd'hui Lundi 19 mai Deux mil huit, à quinze heures,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

Monsieur Alain JUPPE - Maire de Bordeaux

Etaient Présents :

M. Hugues MARTIN, Mme Anne BREZILLON, M. Didier CAZABONNE, Mme Anne Marie CAZALET, M. Jean Louis DAVID, Mme Brigitte COLLET, M. Stéphan DELAUX, Mme Nathalie DELATTRE, M. Dominique DUCASSOU, Mme Sonia DUBOURG -LAVROFF, M. Michel DUCHENE, Mme Véronique FAYET, M. Pierre LOTHAIRE, Mme Muriel PARCELIER, M. Alain MOGA, Mme Arielle PIAZZA, M. Josy REIFFERS, Mme Elizabeth TOUTON, M. Fabien ROBERT, Mme Anne WALRYCK, Mme Laurence DESSERTINE, M. Jean Marc GAUZERE, M. Jean Charles BRON, Mme Chantal BOURRAGUE, M. Joël SOLARI, M. Charles CAZENAVE, M. Alain DUPOUY, Mme Ana Marie TORRES, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, Mme Mariette LABORDE, M. Jean-Michel GAUTE, Mme Marie-Françoise LIRE, M. Jean-François BERTHOU, Mme Sylvie CAZES-REGIMBEAU, Mme Nicole SAINT ORICE, Mme Constance MOLLAT, M. Maxime SIBE, M. Guy ACCOCEBERRY, Mme Emmanuelle CUNY, M. Jean-Charles PALAU, Mme Chafika SAIOD, M. Ludovic BOUSQUET, M. Yohan DAVID, Mme Alexandra SIARRI, Mme Wanda LAURENT, Mme Paola PLANTIER, Mlle Laetitia JARTY, M. Jacques RESPAUD, M. Jean-Michel PEREZ, Mme Martine DIEZ, Mme Béatrice DESAIGUES, Mme Emmanuelle AJON, M. Matthieu ROUVEYRE, M. Pierre HURMIC (*présent jusqu'à 17h10*), Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, M. Vincent MAURIN, Mme Natalie VICTOR-RETALI,

Excusés :

M. Nicolas BRUGERE, Mme Sarah BROMBERG,

OPAH Centre Historique. 39 rue du Cancéra, 37 rue Andronne, 14 rue des Menuts, 8 rue Saumenude, 53 rue du Cdt Arnould, 11bis rue du Cerf Volant. Subventions de la Ville aux propriétaires occupants ou accédants. Autorisation. Décision.

Mme Elizabeth TOUTON, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Par délibération du 8 juillet 2002, vous avez autorisé le Maire à signer avec la Société Bordelaise Mixte de Construction et d'Urbanisme (SBUC) dénommée aujourd'hui In Cité, une Convention Publique d'Aménagement permettant la mise en œuvre des procédures nécessaires à la requalification de l'habitat et de l'environnement résidentiel dans le centre historique.

Au titre des actions visant à l'amélioration des logements, les propriétaires occupants, accédants ou primo-accédants sont susceptibles de bénéficier d'aides de la Ville.

A ce titre, il est proposé d'accorder une aide de la Ville à :

- **Mme Julienne MELGARES, propriétaire d'un appartement sis 39, rue du Cancéra à Bordeaux**, dont la situation répond aux caractéristiques suivantes :

Statut de propriétaire de Mme MELGARES	Niveau de ressources
Propriétaire Occupant	Ressources < Plafonds sociaux PST

Cette opération consiste en des travaux de copropriété et raccordement WC intérieurs dans un logement de type 2 occupé par sa propriétaire à titre de résidence principale.

Ce dossier a reçu un avis favorable de la Commission des financeurs du 23 novembre 2007.

Montant des dépenses subventionnées plafonnées : 2 975 €

Décision de subvention de l'ANAH d'un montant de 1 042 €

Aide de la CUB 12,5% : 372 €

- Aide de la Ville au propriétaire : $2\,975 \text{ €} \times 12,5\% = 372 \text{ €}$

En conséquence, je vous demande de bien vouloir autoriser le Maire à :

- Accorder à Mme Julienne MELGARES une participation d'un montant de 372 € pour la Ville de Bordeaux
- **Mme Chantal QUILLEC, propriétaire d'un appartement sis 37, rue Andronne à Bordeaux**, dont la situation répond aux caractéristiques suivantes :

Statut de propriétaire de Mme QUILLEC	Niveau de ressources
Propriétaire Occupant	Ressources < Plafonds sociaux PST

Cette opération consiste en des travaux de couverture et isolation dans un logement de type 3 occupé par sa propriétaire à titre de résidence principale.

Ce dossier a reçu un avis favorable de la Commission des financeurs du 23 novembre 2007.

Montant des dépenses subventionnées plafonnées : 13 000 €

Décision de subvention de l'ANAH d'un montant de 4 550 €

Aide de la CUB 12,5% : 1 625 €

- Aide de la Ville au propriétaire : $13\,000\text{ €} \times 12,5\% = 1\,625\text{ €}$

En conséquence, je vous demande de bien vouloir autoriser le Maire à :

- Accorder à Mme Chantal QUILLEC une participation d'un montant de 1 625 € pour la Ville de Bordeaux

- **Mle Anna ROUDIER, propriétaire d'un appartement sis 14, rue des Menuts à Bordeaux**, dont la situation répond aux caractéristiques suivantes :

Statut de propriétaire de Mle ROUDIER	Niveau de ressources
Propriétaire Occupant	Ressources < Plafonds sociaux PST

Cette opération consiste en des travaux de menuiseries dans un logement de type 2 occupé par sa propriétaire à titre de résidence principale.

Ce dossier a reçu un avis favorable de la Commission des financeurs du 23 novembre 2007.

Montant des dépenses subventionnées plafonnées : 4 162 €

Décision de subvention de l'ANAH d'un montant de 1 457 €

Aide de la CUB 12,5% : 520 €

- Aide de la Ville au propriétaire : $4\,162\text{ €} \times 12,5\% = 520\text{ €}$

En conséquence, je vous demande de bien vouloir autoriser le Maire à :

- Accorder à Mle Anna ROUDIER une participation d'un montant de 520 € pour la Ville de Bordeaux

- **M. Richard ZAMORA, propriétaire de la maison sise 8, rue Saumenude à Bordeaux**, dont la situation répond aux caractéristiques suivantes :

Statut de propriétaire de M. ZAMORA	Niveau de ressources
Propriétaire Occupant	140% plafonds ANAH < Ressources < barème PTZ

Cette opération consiste en des travaux de réhabilitation dans une maison occupée par son propriétaire à titre de résidence principale.

Ce dossier a reçu un avis favorable de la Commission des financeurs du 25 janvier 2008.

Montant des dépenses subventionnées plafonnées : 11 407 €

- Aide de la Ville au propriétaire : $11\,407\text{ €} \times 20\% = 2\,281\text{ €}$

En conséquence, je vous demande de bien vouloir autoriser le Maire à :

- Accorder à M. Richard ZAMORA une participation d'un montant de 2 281 € pour la Ville de Bordeaux

- **Mlle Delphine PIERRE, propriétaire d'un appartement sis 53, rue du Commandant Arnould à Bordeaux**, pour la réalisation des équipements suivants :

Statut de propriétaire de Mlle PIERRE	Niveau de ressources
Propriétaire primo-accédant	140% plafonds ANAH<Ressources<barème PTZ

Cette opération consiste en des travaux de réhabilitation dans un logement de type 3 destiné à être occupé par sa propriétaire à titre de résidence principale.

Ce dossier a reçu un avis favorable de la Commission des financeurs du 25 janvier 2008.

Montant des dépenses subventionnées plafonnées : 24 313 €

- Aide de la Ville au propriétaire : $24\,313\text{ €} \times 30\% = 7\,294\text{ €}$

En conséquence, je vous demande de bien vouloir autoriser le Maire à :

- Accorder à Mlle Delphine PIERRE une participation d'un montant de 7 294 € pour la Ville de Bordeaux
- **M. Stéphan DANET et Mlle Stéphanie THEIS, propriétaires d'un appartement sis 11bis, rue du Cerf Volant à Bordeaux**, dont la situation répond aux caractéristiques suivantes :

Statut de propriétaire de M. DANET et Mlle THEIS	Niveau de ressources
Propriétaire primo-accédant	140% plafonds ANAH<Ressources<barème PTZ

Cette opération consiste en des travaux de réhabilitation dans un logement occupé par ses propriétaires à titre de résidence principale.

Ce dossier a reçu un avis favorable de la Commission des financeurs du 26 février 2008.

Montant des dépenses subventionnées plafonnées : 25 000 €

- Aide de la Ville au propriétaire : $25\,000\text{ €} \times 30\% = 7\,500\text{ €}$

En conséquence, je vous demande de bien vouloir autoriser le Maire à :

- Accorder à M. Stéphan DANET et Mlle Stéphanie THEIS une participation d'un montant de 7 500 € pour la Ville de Bordeaux

Le versement des subventions de la Ville et de la CUB au propriétaire interviendra après réalisation complète des travaux, sur présentation d'un certificat de paiement établi par la Ville au vu de la décision de versement total de la subvention de l'ANAH.

Ces différentes dépenses ci-dessus énumérées seront imputées sur la sous fonction 72, nature 2042 du budget de l'exercice en cours.

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 19 mai 2008

P/EXPEDITION CONFORME,

Mme Elizabeth TOUTON
Adjoint au Maire

